

COMMISSION N°4

***Signature d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de LILLE
pour le rachat des études du cabinet VERDI***

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de communes avait travaillé avec la Chambre de commerce et d'industrie de LILLE dans le cadre de la réflexion de la construction du siège communautaire sur le parc d'activité de CANCHOMPRESZ à ENNEVELIN.

Que la CCI avait mandaté un cabinet d'étude afin de recenser les besoins des services communautaires en termes de surfaces de bureaux et de fonctionnalité.

Que la CCI étant contrainte de se retirer du projet, la CCPC envisage de poursuivre le projet en qualité de maître d'ouvrage. Dès lors, se pose la question de la cession des études mandatées par la CCI pour les besoins de la CCPC.

Vu le projet de convention annexée envisage que la Communauté de communes rachète à la CCI les frais liés à la programmation immobilière de la construction de ce parc d'entreprises.

Que le montant de cette cession a été fixé à la somme forfaitaire de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Oùï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 44 VOTANTS)

- D'autoriser son Président ou son représentant, à signer la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie pour les études du cabinet VERDI.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DÉTAVERNIER

